



CONSEIL DE QUARTIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la première assemblée spéciale du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou, tenue le mercredi 19 avril 2023 à 18 h 45, au Centre communautaire Jean-Guy Drolet, 16 rue Royal-Roussillon

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

Raymond Poirier	Président
Julie Bellavance	Vice-présidente
Martin Claveau	Trésorier
Pascal Marier-Dionne	Secrétaire
Diane Charuest	Administratrice
Marjorie Ramirez	Administratrice
Nicolas Jean	Administrateur

ABSENCES :

Aude Brassard-Hallé	Administratrice
Jackie Smith	Conseillère municipale du district de Limoilou
Karim Chahine	Administrateur
Michaël Gosselin	Administrateur

IL Y A QUORUM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Anne Pelletier	Conseillère en consultations publiques
----------------	--

Outre les personnes mentionnées, 4 personnes ont assisté à l'assemblée spéciale du 19 avril 2023.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 18 h 45 |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 18 h 46 |
| 3. Fonctionnement du conseil de quartier | 19 h 10 |
| • Adoption des procès-verbaux | |
| • Adoption du rapport annuel et des états financiers | |
| • Paiement de la secrétaire de rédaction et autres dépenses et paiements à autoriser | |
| 4. Levée de l'assemblée | 21 h 40 |

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 18 h 55. Raymond Poirier souhaite la bienvenue aux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Raymond Poirier fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR JULIE BELLAVANCE, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du 19 avril 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Fonctionnement du conseil de quartier

3.1 Adoption des procès-verbaux

RÉSOLUTION 23-AS1-01 CONCERNANT L'ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 18 JANVIER, DU 15 FÉVRIER ET DU 15 MARS 2023

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR PASCAL MARIER-DIONNE, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou d'adopter les procès-verbaux des assemblées du 18 janvier, du 15 février et du 15 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption du rapport annuel et des états financiers

RÉSOLUTION 23-AS1-02 CONCERNANT L'ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR DIANE CHARUEST, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou d'adopter le rapport annuel de l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martin Claveau présente les états financiers aux membres. Il mentionne qu'en 2022, les revenus du conseil de quartier du Vieux-Limoilou ont été de 63 202 \$. Le conseil a toutefois dépassé de 373,96 \$ son budget de fonctionnement. Le trésorier explique, en outre, que la réalisation de l'ensemble des projets a demandé un investissement de 54 619 \$. Les projets *Limoil'Air* et *Coup de pousses de Limoilou*, comme celui portant sur la canopée, ont été les plus coûteux. Le conseil de quartier termine donc l'année 2022 avec en poche un surplus de 4626 \$ qu'il pourra investir dans d'autres projets associés à la qualité de l'air.

RÉSOLUTION 23-AS1-03 CONCERNANT L'ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

SUR PROPOSITION DE MARTIN CLAVEAU, DÛMENT APPUYÉE PAR NICOLAS JEAN, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou d'adopter les états financiers de l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Paiement de la secrétaire de rédaction et autres paiements et dépenses à autoriser

RÉSOLUTION 23-AS1-04 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE MARTIN CLAVEAU, DÛMENT APPUYÉE PAR RAYMOND POIRIER, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le paiement de 90 \$ à Jade Pelletier-Picard pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale du conseil de quartier du 19 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de lever l'assemblée à 19 h.

_____SIGNÉ

Raymond Poirier, Président

_____SIGNÉ

Pascal Marier-Dionne, Secrétaire